



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du Vendredi 9 Juin 2023 à 9 H 30**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le vendredi 9 juin à 9 Heures 30, s'est réuni, en présentiel, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Conseil d'Administration.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Emmanuel RIOTTE	Président – Conseiller Départemental Maire de St Amand-Montrond
Catherine REBOTTARO	Membre – Conseillère Départementale
Clarisse DULUC	Membre – Conseillère Départementale - Maire d'Orval
Christian GATTEFIN	Membre – Conseiller Départemental
Fabrice CHOLLET	Membre – Conseiller Départemental Maire de St Martin d'Auxigny
François DESCHAMPS	Membre – Président de l'Entraide Berruyère
Christine CHEZE-DHO	Membre – Adjointe au Maire de Bourges Conseillère Communautaire
Annette BUREAU	Membre – Adjointe au Maire d'Aubigny Sur Nère
Daniel DERET	Membre – Président de l'URHAJ Centre Val de Loire
Charles COLLIN	Membre – Président CAF du Cher Secrétaire de Séance
Auguste DORLEANS	Membre – Représentant Tivoli Initiatives
Nathalie LEMARCHAND	Membre – Représentant Caisse des Dépôts
Thierry CHATELIN	Membre – Personnalité qualifiée
Annie MORDANT	Membre – Représentant Action Logement
Daniel ROBIN	Membre – Secrétaire National de la Fédération Départementale du Secours Populaire Français
Irène FELIX	Membre – Présidente de l'Agglomération de Bourges Plus
Hugo LEFELLE	Membre – Adjoint au Maire de Bourges
Nicole MASSICOT	Membre – Présidente de l'UDAF
Nicolas LEPAIN	Membre – Représentant l'UD CGT du Cher
Rachid BOUADMA	Membre – Secrétaire Général de l'UD CFDT du Cher
Denise DURANTON	Membre – Représentant des locataires (CNL)
Annie VERHOEVEN	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Ghislaine DROUET	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Claude HENRY	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)
Guy GONZALES	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)

**ETAIENT EXCUSES :**

Bernadette GOIN

Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo –  
Maire de Berry-Bouy

Pouvoir à Catherine REBOTTARO

Franck MICHOUX

Membre – Conseiller Départemental

Adjoint au Maire de Vierzon 1

Pouvoir à Daniel ROBIN

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Mickaël DURAND

Chef du Service Habitat à la Direction Départementale des  
Territoires du Cher

Frédéric DECOIN

Secrétaire du Comité Social et Economique de Val de

Berry

**PRESENCE DU COMITE DE DIRECTION :**

Benoît LEMAIGRE

Directeur Général

Jean-Luc PINSON

Directeur Général Adjoint – Directeur des Finances

Emilie LARAINÉ

Directrice des Affaires Juridiques et des Marchés Publics

Nathalie CLOUET

Directrice de la Clientèle

Michaël PHILIBERT

Directeur Commercial et de la Proximité

Nadège BEDU

Assistante de Direction

.....  
La séance est levée à 11 H 30.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

=====

Séance du Vendredi 9 Juin 2023 à 9 H 30

=====

### **XVIII - CONVENTION BOURGES AGGLO SERVICES 2023 - PARTICIPATION FINANCIERE ANNUELLE POSTE ADULTE RELAIS HABITANTS ENTRE LA REGIE DE QUARTIER ET VAL DE BERRY QUARTIER DU VAL D'AURON A BOURGES**

Il est demandé à Val de Berry une participation au financement d'un poste adulte relais habitants entre la Régie de quartier et Val de Berry pour l'année 2023.

Les missions auprès des habitants du poste adulte relais sont définies ci-après :

- les aider à développer des mini-projets pour le quartier, en encourageant la capacité d'initiative,
- leur faciliter la découverte de leur quartier, des structures existantes, des animations et des activités proposées,
- les accompagner dans leurs démarches, pour s'adresser aux services publics, bailleurs, associations etc....,
- renforcer la vie associative en travaillant sur des projets communs ou de mutualisation de moyens,
- accueillir les nouveaux habitants, maintenir le lien avec les habitants en fragilité sociale, isolés, ...

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à signer la présente convention, de donner son accord et d'autoriser Val de Berry à contribuer au financement du poste adulte relais habitants pour l'année 2023, pour un montant de 1.800 €.

**VOTE : NOMBRE DE PRESENTS OU REPRESENTES : 27  
POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

#### **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à signer la convention Bourges Agglo Services 2023 concernant la participation financière de Val de Berry au poste d'adulte relais des habitants avec la régie de quartier pour le secteur de Val d'Auron à Bourges.

.....  
Le Secrétaire de Séance,  
Charles COLLIN

Le Président,  
Emmanuel RIOTTE



Extrait certifié conforme  
Bourges, le 13 juin 2023  
Le Directeur Général,  
Benoît LEMAIGRE



**Convention portant sur le financement des actions liées  
au poste de relais habitants  
entre Bourges Régie Services et l' OPH VAL DE BERRY**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

**PREAMBULE**

Le territoire du Val d'Auron fait l'objet d'un fort turnover dans les logements sociaux. Les espaces publics sont difficilement identifiables et appropriables. Les habitants et les structures du Val d'Auron peinent à connaître l'ensemble des activités et des ressources existantes. Ce secteur est constitué de plusieurs micro-quartiers, dont certains semblent isolés les uns des autres, notamment par le réseau routier, la séparation des zones HLM et pavillonnaires. Pour autant, un fort maillage entre ces îlots existe grâce à des chemins, des places, de vastes espaces verts - naturels. Un besoin réel de connexion, cohésion se fait ressentir par chacun.

Le Relais Habitants de la Régie de Quartier a pour mission d'agir avec et pour les habitants, les accompagner dans leurs démarches, les encourager dans leurs prises d'initiatives, et de valoriser l'ensemble du territoire.

L'OPH VAL DE BERRY s'engage à contribuer au financement des frais de fonctionnement, liés aux actions du poste de relais habitants, pour un montant de 1 800,00 € pour l'année 2023.

En conséquence de quoi,

la Régie de Quartier, Bourges Regie Services, représentée par son Président Pierre-Yves BISSONNIER,

d'une part,

et l'OPH VAL DE BERRY représenté par M. LEMAIGRE Benoît, Directeur Général

d'une part,

ont décidé de signer la présente convention.

## **I - Objet de la convention**

**Art 1 :** L'OPH Val de Berry s'engage à contribuer au financement des frais de fonctionnement, liés aux actions du poste de relais habitants, pour un montant de 1 800,00 € pour l'année 2023.

Le cadre général du poste de relais habitants est défini dans le préambule ci-dessus. Ses missions auprès des habitants sont de :

- Les aider à développer des mini-projets pour le quartier, en encourageant la capacité d'initiative ;
- Leur faciliter la découverte de leur quartier, des structures existantes, des animations et activités proposées ;
- Les écouter, faire remonter leurs observations, remarques concernant la vie de quartier ;
- Les accompagner dans leurs démarches, pour d'adresser aux services publics, bailleurs, associations, etc. ;
- Renforcer la vie associative en travaillant sur des projets communs ou de mutualisation de moyens ;
- Accueillir les nouveaux habitants, maintenir le lien avec les habitants en fragilité sociale, isolés.

## **II - Statut et fonction de la personne recrutée**

**Art 2 :** La personne recrutée, l'est sous dispositif adulte-relais d'une durée de trois ans en CDI (à partir du 04/01/2021) et est placée sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle de Bourges Régie Services.

Elle est nommée par la Régie de Quartier qui s'acquitte des charges correspondantes et exerce à cet égard la plénitude des attributions dévolues à l'employeur.

Toutefois, dans le cadre de son action quotidienne, et des nécessaires ajustements qu'elle implique, le relais habitants peut être sollicité directement par l'un des partenaires du dispositif, dont l'OPH Val de Berry.

Ces sollicitations ne peuvent porter que sur des points mineurs et pratiques de ces missions et ne doivent pas comporter des consignes contradictoires avec les objectifs généraux du poste définis dans la présente convention ni dans le profil annexé à la convention.

A défaut il appartient à l'autorité hiérarchique (le Président) de statuer. En tout état de cause le comité de suivi défini à l'article 3 sera être saisi afin qu'il arbitre à posteriori l'éventuel différent.

**Art 3 :** Un comité de suivi est mis en place entre les partenaires pour évaluer régulièrement l'action du relais habitants et ajuster celle-ci en fonction des besoins recensés.

Ce comité de suivi se réunit au moins une fois tous les trimestres.

**Art 4 :** La fiche de poste définissant le profil et les fonctions du relais habitants est annexée à la présente convention dont elle constitue une partie intégrante.

**III - Modalités financières**

Une facture détaillée liée à l'objet de la présente convention et à l'activité de l'année du relais habitants sera envoyée à l'OPH VAL DE BERRY

**IV - Durée validité et résiliation**

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 et est renouvelable par reconduction expresse.

En cas de non reconduction des subventions obtenues, les parties se rencontreront pour décider de la suite à donner au renouvellement éventuel de la présente convention.

Bourges, le 15 février 2023

Pour Bourges Regie Services,

Le Président,  
Pierre-Yves BISSONNIER

Pour l'OPH VAL DE BERRY,

Le Directeur Général  
LEMAIGRE Benoît

